

## **Inégalités : une crise pour rien ?**

Nicolas FRÉMEAUX

**Après un déclin en 2008-2009, les inégalités de revenus ont aujourd'hui retrouvé voire dépassé leur niveau d'avant crise. Cette situation s'inscrit dans une tendance plus longue, née au cours des années 1980 dans les pays développés. Le changement ne viendra donc pas de la crise, mais des réponses politiques, notamment fiscales, qui lui seront apportées.**

Dans l'ensemble des pays développés, une des conséquences immédiates de la crise a été la diminution des inégalités. Ainsi, en 2008 et en 2009, la part des revenus détenue par les ménages les plus riches a décliné. L'ampleur de cette évolution varie cependant selon les pays. Dans les pays anglo-saxons (Australie, Canada, Royaume-Uni et États-Unis) et dans certains pays européens comme la France, l'Irlande ou le Danemark, la part des revenus détenue par le centile supérieur a baissé de près de 10% entre 2007 et 2009. En Suède, au Japon et dans une moindre mesure en Italie et en Espagne, cette diminution a été plus modérée. Cette évolution s'explique principalement par le poids des revenus du capital (dividendes, intérêts, loyers et plus-values) pour la partie supérieure de la distribution. À la plus grande volatilité des revenus du capital il faut ajouter les moins-values financières qui ont affecté le haut de la distribution. C'est d'ailleurs ce dernier élément qui explique à lui seul la diminution de la part détenue par les ménages les plus aisés. En effet, dans le cas des États-Unis si l'on supprime ce composant cyclique des revenus, nous n'observons pas de baisse des inégalités.

Cette compression de la distribution des revenus dans la suite immédiate de la crise a cependant été compensée depuis 2010. La reprise économique bien que fragile a donc profité en grande partie aux plus aisés. Aux États-Unis tout comme en France, les inégalités ont aujourd'hui retrouvé leur niveau d'avant crise. Ainsi, de 2009 à 2012, aux États-Unis, la croissance des revenus du centile supérieur de la distribution des revenus a été de 31,4% quand les 99% restants ont vu leurs revenus stagner avec une croissance de 0,4% sur la même période. Le centile supérieur a donc capturé près de 95% des gains de la reprise économique américaine. La reprise économique a semble-t-il moins bénéficié au haut de la distribution en Australie et au Canada puisque le niveau d'inégalités d'avant crise n'a pas (encore) été retrouvé. Pour les pays nordiques comme le Danemark ou la Suède, les données indiquent un retour à un niveau d'inégalités observé avant la crise mais il faut tenir compte de la distribution plus égale des revenus dans ces pays. Les séries pour la France, l'Italie ou la Grande-Bretagne s'arrêtent en 2009 ou 2010 ce qui limite l'analyse de l'effet de la récession. Les résultats suggèrent cependant cette même croissance des inégalités.

Les données relatives aux hauts revenus sont de nature fiscale. Elles nous renseignent donc sur les revenus imposables et, par construction, ne tiennent pas compte de l'effet des impôts et transferts publics<sup>1</sup>. La prise en compte de ces deux éléments et de la structure du ménage conduit à estimer le niveau de vie des ménages. Une étude de l'INSEE<sup>2</sup> détaille l'évolution récente des niveaux de vie en France. En moyenne, le revenu disponible brut des ménages a stagné en 2009 et légèrement augmenté en 2010 (+ 2%). Cette évolution est cependant inégalement répartie. Pendant la crise économique, les quatre premiers déciles<sup>3</sup> ont vu leur niveau de vie diminuer alors que dans le même temps le niveau de vie des couches supérieures de la distribution a augmenté. Après une stagnation en 2009 (+ 0,2%), le niveau de vie plancher des 5% les plus aisés a crû de 1,3% en 2010. Ce contraste entre le bas et le haut de la distribution a conduit mécaniquement à une dispersion plus grande des niveaux de vie. Ainsi, après être resté stable en 2008 et 2009, l'indice de Gini<sup>4</sup> du niveau de vie des ménages a atteint 0,299 en 2010. Cette hausse des inégalités est confirmée par d'autres indicateurs comme le rapport des masses de niveau de vie. Ainsi, en 2010 les 20% les plus aisés ont un niveau de vie moyen 4,5 fois supérieur aux 20% les plus modestes. Ce rapport était de 4 au milieu des années 1990 et de 4,3 avant la crise. Le système de protection sociale n'a donc pas suffi à compenser la hausse des inégalités en termes de revenus de marché. Toutefois, sans les transferts sociaux et fiscaux, la hausse aurait été encore plus importante.

### **Une croissance des inégalités qui remonte aux années 1970**

Pour mieux comprendre cette tendance de court-terme des inégalités, il est essentiel de se placer dans une perspective plus longue<sup>5</sup>. La croissance des inégalités n'est pas récente. Dans la plupart des pays développés, la fin des années 1970 a constitué le point de départ d'une dispersion croissante des revenus et des patrimoines. Dans les pays anglo-saxons mais aussi, et dans une moindre mesure, en Europe occidentale et au Japon, les années 1970 ont mis fin à une phase de diminution ou de relative stabilité des inégalités de près d'un demi-siècle. Il est toutefois important et intéressant de noter que la forme que prennent ces inégalités ainsi que leur timing varient d'un pays à l'autre.

L'ampleur de l'augmentation des inégalités dans les pays anglo-saxons est sans équivoque. Aux États-Unis, ce sont près de 15 points de revenu national qui ont été transférés des 90% des ménages les moins aisés aux 10% les plus aisés depuis la fin des années 1970. Au Royaume-Uni et au Canada, la tendance est similaire mais la magnitude est légèrement plus faible. En Europe et au Japon, la montée des inégalités depuis les années 1980 est une réalité mais son accroissement y a été plus tardif et plus modéré. Le transfert de revenu

---

<sup>1</sup> Par construction toujours, les revenus échappant à l'impôt légalement (à cause d'exonérations) ou illégalement (à cause de la fraude fiscale) n'apparaissent pas dans les déclarations fiscales.

<sup>2</sup> INSEE (2013).

<sup>3</sup> Soit les 40% des ménages les plus pauvres de la population française.

<sup>4</sup> L'estimation du niveau de vie étant effectuée sur des échantillons de taille relativement modeste, il est plus pertinent d'utiliser des indicateurs de dispersion des revenus (comme le Gini ou les rapports interdéciles) qui ne se concentrent pas sur la partie supérieure de la distribution.

<sup>5</sup> L'étude de l'évolution des inégalités dans les pays développés et de ses impacts a fait l'objet d'un projet de recherche Européen, Growing Inequalities' Impacts (GINI). Pour plus d'informations : <http://www.gini-research.org>. Sur le sujet voir aussi OCDE (2009), Alvaredo et al. (2013), Atkinson et al. (2011).

national aux 10% les plus aisés est d'environ 10 points au Japon. Pour les pays Européens, ce transfert se « limite » le plus souvent à 5 points de revenu national avec des disparités entre Europe continentale (Allemagne, France, Pays-Bas et Suisse) et Europe du Sud ou du Nord puisque les pays continentaux ont connu une hausse des inégalités plus modérée. Néanmoins, au sein de ces groupes de pays, des différences subsistent. La France fait ainsi presque figure d'exception puisque les années 1970 et 1980 ont coïncidé avec une légère baisse des inégalités. Néanmoins, depuis la fin des années 1990, on observe une augmentation des inégalités de revenus, particulièrement en haut de la distribution (Landais, 2009). Ainsi sur la période 1980-2010, les inégalités de revenus en France suivent une courbe en U. Il est donc important de noter que cette dispersion croissante de la distribution des revenus a concerné, à des degrés divers, l'ensemble des pays développés y compris les pays nordiques historiquement plus égalitaires, comme la Suède.

Les causes de cette tendance inégalitaire sont multiples et peuvent varier d'un pays à l'autre. Même si la distinction est en réalité complexe, on peut tenter de séparer les facteurs communs à l'ensemble des pays (mondialisation, progrès technique..) des facteurs nationaux (politique fiscale, réglementation du marché du travail, normes relatives aux rémunérations des dirigeants...). Le fait que les centiles supérieurs de la distribution capturent une part croissante des revenus tend à indiquer que le progrès technique biaisé en faveur des travailleurs qualifiés ne constitue pas une explication satisfaisante<sup>6</sup>. La baisse de la progressivité des systèmes fiscaux depuis les années 1980 ainsi que le poids du capital dans l'économie paraissent mieux convenir aux évolutions observées. Cependant, l'analyse et la quantification de ces différents canaux explicatifs sont complexes mais constituent des pistes de recherches prometteuses.

### **Le retour du patrimoine dans les pays développés**

Jusqu'à présent nous nous sommes concentrés sur l'analyse des inégalités de revenus. Il est cependant nécessaire de compléter cette étude avec la prise en compte des patrimoines. En effet, le rôle du patrimoine, et des revenus qui en découlent (intérêts, loyers, dividendes), est déterminant pour comprendre non seulement l'effet de la crise économique sur les inégalités mais aussi l'évolution des inégalités sur longue période.

L'analyse de la composition des revenus des strates supérieures de la distribution indique que les revenus du capital y prennent une place importante. Il faut cependant généralement considérer les 0.1% les plus riches pour que les revenus du capital deviennent plus importants que les revenus du travail. La destruction de capital (financier ou non) engendrée par la crise a donc des conséquences d'autant plus importantes que la part des revenus du capital dans le revenu total est grande. Cependant, les rendements élevés du capital sur le long terme expliquent le caractère passager de l'effet de la crise. Ainsi en France

---

<sup>6</sup> Un progrès technique biaisé signifie que les évolutions du processus de production sont en défaveur des travailleurs peu qualifiés (ex : robotisation dans l'industrie automobile). Ceci impliquerait que l'évolution des inégalités soit due à une baisse des revenus des travailleurs peu qualifiés.

sur la période 1998-2006, les revenus du travail ont crû de 0.7% par an quand les revenus du capital augmentaient de près de 4%<sup>7</sup>.

Il est cependant nécessaire de ne pas s'arrêter aux revenus provenant de la détention de patrimoine mais au patrimoine lui-même. Piketty et Zucman (2013) ont mis en évidence un retour du capital dans la plupart des pays développés. Plus spécifiquement, les deux auteurs ont estimé le ratio du patrimoine privé sur le revenu national (autrement dit combien le patrimoine des ménages représente d'années de revenu) pour la période 1970-2010<sup>8</sup>. On observe une même tendance croissante pour l'ensemble des pays mais il existe des différences notables entre l'Europe continentale et les pays anglo-saxons. En effet, ce ratio était d'environ 200-300% dans les années 1970 pour l'ensemble des pays étudiés et atteint aujourd'hui 600-700% en Europe continentale contre 400% pour les pays anglo-saxons. Cette prise en compte des patrimoines permet de mettre en évidence le fait que les inégalités prennent des formes différentes. Le poids du patrimoine et donc son rôle dans les inégalités est beaucoup plus prégnant en Europe continentale et au Japon que dans les pays anglo-saxons où les inégalités salariales tiennent une place importante.

Ce retour du capital est expliqué par deux mécanismes. Cette tendance résulte en premier lieu d'un effet-prix. Au cours du XXe siècle plusieurs chocs majeurs (Guerres Mondiales, nationalisations...) ont causé une destruction de capital d'une ampleur considérable. Après avoir atteints des niveaux historiquement faibles au sortir de la Seconde Guerre Mondiale, les patrimoines ont donc opéré un processus de rattrapage (plus marqué en Europe continentale). Le second mécanisme réside dans le ralentissement de la croissance économique : dans un monde où la croissance est faible (1-2%) et les taux d'épargne élevés (10%), le ratio patrimoine-revenu est mécaniquement élevé. En ce sens, la période de forte croissance que l'Europe a connue entre 1945 et 1975 et qui a minimisé le rôle du patrimoine est exceptionnelle si on la place dans une perspective historique de long terme. Une croissance faible correspond donc davantage au rythme normal des économies développées. La prise en compte des patrimoines permet de compléter l'analyse de l'évolution des inégalités puisque l'on voit que la croissance des inégalités de revenus plus modeste en Europe continentale que dans les pays anglo-saxons est contrebalancée par une importance des patrimoines beaucoup plus forte. La nature des inégalités n'est donc pas la même dans l'ensemble des pays riches.

### **Crise économique, réponses politiques**

L'histoire économique nous montre que cette reprise des inégalités dans l'immédiat après crise n'est en réalité pas surprenante à la lumière des autres crises économiques. Ainsi la crise financière de 1987 tout comme la crise de la nouvelle économie au tournant des années 2000 n'ont affecté la distribution des revenus que sur de très courtes périodes. Ces périodes de

---

<sup>7</sup> Voir Landais (2009), *op. cit.*

<sup>8</sup> Pour certains pays comme l'Allemagne, la France, les États-Unis ou le Royaume-Uni, les séries chronologiques remontent même jusqu'à 1700.

récession ne sont cependant en aucun cas comparables avec la crise de 2007. L'exemple de la crise de 1929 est en ce sens éclairant.

Cette crise, tout comme la récession actuelle, a affecté négativement les revenus du haut de la distribution en raison des moins-values et de la réduction des revenus du capital. Toutefois, le changement dans la composition des revenus entre 1929 et 2007 tend à indiquer que l'effet direct de la Grande Dépression a probablement été plus sévère. En effet, en 1929 il suffisait d'appartenir au centile supérieur pour que les revenus du capital dominent les revenus du travail. En 2007, cette situation ne concernait que les 0,1% les plus riches. Néanmoins, et contrairement à ce que l'on peut penser, la Grande Dépression n'a pas causé une diminution durable des inégalités dans les pays développés. Ce sont bien plus les réponses politiques apportées à cette crise qui ont entraîné une moindre inégalité des revenus et des patrimoines.

Ainsi les politiques mises en place après la crise de 1929 et plus généralement les changements institutionnels survenus pendant les années 1930 et 1940 ont eu des conséquences importantes et durables sur la distribution des richesses. En effet, durant les années 1930 et 1940 les politiques fiscales ont considérablement évolué. Le taux marginal supérieur de taxation<sup>9</sup> est un indicateur intéressant même s'il demeure insuffisant pour rendre compte de l'ensemble des changements opérés à cette époque. Ainsi, on remarque que pour la plupart des pays développés, le taux marginal de taxation à partir de la Première Guerre Mondiale a fortement augmenté (passant, en France, de 2% en 1915 à 72% en 1924). Ce taux a diminué jusqu'à la crise des années 1930 pour ensuite atteindre des niveaux quasi confiscatoires notamment aux Etats-Unis ou en Grande-Bretagne avec des taux dépassant les 90%. Le tournant libéral des années 1980 a eu raison de ces taux d'imposition. Dans les pays anglo-saxons la réduction des taux a été aussi brutale que la hausse observée dans l'entre deux guerres. Les politiques affectant la distribution des patrimoines ou des revenus ne se limitent cependant pas aux politiques fiscales même si ces dernières en sont l'outil principal. Les vagues de nationalisations à la Libération, qui pour certaines prenaient la forme de sanctions (Renault), ont pu aussi considérablement affecter le patrimoine des ménages détenteurs d'actions car le prix fixé par l'État lors des rachats d'actions pouvait être inférieur au prix de marché. Les réponses politiques qui ont fait suite à la crise de 2007 ont été sensiblement différentes puisque les plans d'austérité n'ont pas été compensés (ou très faiblement) par des hausses d'impôts sur les plus aisés.

Les décisions politiques en termes de fiscalité dépendent en particulier de l'état de la recherche économique en la matière et des théories économiques dominantes. Ainsi, la baisse des taux marginaux d'imposition au début des années 1980 s'inscrivait dans un courant néolibéral de déréglementation des marchés financiers et de privatisations. La crise de 2007 a lancé le débat sur le rôle des inégalités dans le déclenchement de la crise. La hausse des

---

<sup>9</sup> Le taux marginal supérieur de taxation est le taux d'imposition marginal qui s'applique au revenu situé au delà de la dernière tranche d'impôt sur le revenu.

inégalités aurait-elle fragilisé le système financier ? Plusieurs travaux récents tendent à répondre par l'affirmative<sup>10</sup>. En particulier, la dispersion croissante des revenus et des patrimoines depuis les années 1980 a pu conduire les catégories les plus modestes à s'endetter afin de maintenir leur niveau de consommation. Il y a cependant débat puisque cet effet des inégalités via l'explosion des dettes privées est moins évident en Europe sans que cela ait empêché la crise financière de sévir. De plus, l'histoire économique indique que cette fragilité financière peut aussi être causée par d'autres facteurs<sup>11</sup>. Néanmoins, à défaut de causalité avérée, il est intéressant de faire un parallèle entre les niveaux d'inégalités mesurés à l'aube du déclenchement des deux plus grandes crises économiques du capitalisme moderne (1929 et 2007).

Ce rôle des inégalités et donc de la fiscalité jugée trop favorable aux catégories les plus aisées s'inscrit dans un courant de recherche mené par Thomas Piketty et Emmanuel Saez qui vise à remettre en cause les modèles existants de fiscalité optimale<sup>12</sup>. Le fait que la hausse des inégalités provienne en grande partie d'une croissance des revenus pour les centiles supérieurs de la distribution tend à remettre en question les modèles standards de fiscalité optimale qui placent la désincitation au travail<sup>13</sup> comme un argument contre une fiscalité trop lourde. Selon les auteurs, pour les centiles supérieurs de la distribution, la rémunération est déconnectée de la productivité marginale et dépend davantage du pouvoir de négociation des individus. De la même manière, les deux auteurs remettent en cause la théorie de la fiscalité optimale du capital. Selon eux, des taux élevés de taxation des revenus ou du patrimoine peuvent être mis en place sans pour autant créer de désincitations au travail ou à l'accumulation.

Les recherches récentes portant sur les inégalités et la fiscalité l'attestent : sans une réaction politique adaptée cette crise économique, qui aurait pu jouer un rôle de révélateur, sera sans conséquence quant à la question de la distribution des richesses. Quelle que soit son ampleur, une crise économique n'a que des effets temporaires sur la distribution des richesses. Seuls des changements institutionnels majeurs peuvent enrayer la croissance tendancielle des inégalités.

### **Bibliographie indicative**

- Bordo, M. et C. Meissner, (2012), "Does Inequality Lead to a Financial Crisis?", *Journal of International Money and Finance*, 31(8), pp. 2147-2161.
- Bertrand, M. and A. Morse, (2013), "Trickle-down Consumption," NBER Working Paper No. 18883.
- Kumhof M., R. Rancière et P. Winant (2013), "Inequality, Leverage and Crises", Mimeo.
- Piketty, T. et G. Zucman (2013), "Capital is Back: Wealth-Income Ratios in Rich Countries 1700-2010", Mimeo
- INSEE (2013), "Inégalités de niveau de vie et pauvreté", *Vue d'Ensemble*, pp. 9-29.
- Landais C. (2009), "Top Incomes in France (1998-2006): Booming inequalities?", PSE Working Paper.

---

<sup>10</sup> Voir Bertrand et Morse (2013), Kumhof, Rancière et Winant (2013), Rajan (2010) entre autres.

<sup>11</sup> Voir Bordo and Meissner (2012) par exemple.

<sup>12</sup> Voir Piketty, Saez et Stancheva (2013) et Piketty et Saez (2013).

<sup>13</sup> Au-delà d'un certain niveau d'imposition, le coût pour un individu à travailler l'emporterait sur les bénéfices.

- Saez E. (2013), “Striking it Richer: The Evolution of Top Incomes in the United States”, *Mimeo*
- Piketty T. (2003), “Income inequality in France, 1901-1998”, *Journal of political economy*, vol. 111, no 5, p. 1004-1042.
- Piketty T. et E. Saez (2003), “Income inequality in the United States, 1913-1998”, *Quarterly journal of economics*, vol. 118, no 1, p. 1-39.
- Piketty T. et E. Saez.(2013), “A Theory of Optimal Inheritance Taxation”, *Econometrica*, vol.81, n.5, 2013, p.1851-1886
- Piketty T. et E. Saez (2013), “Top Incomes and the Great Recession”, *IMF Economic Review*, vol.61, n.1, 2013, p.456-478.
- Piketty T. et E. Saez et S. Stantcheva (2013) “Optimal Taxation of Top Labor Incomes: A Tale of Three Elasticities”, *American economic journal: economic policy*, 2013, forthcoming.
- Rajan, R. (2010), *Fault Lines*, University of Chicago Press.

Publié dans [laviedesidees.fr](http://laviedesidees.fr), le 14 janvier 2014

© [laviedesidees.fr](http://laviedesidees.fr)